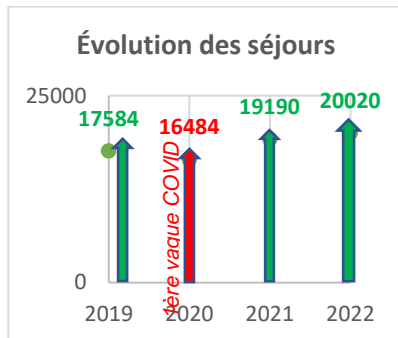


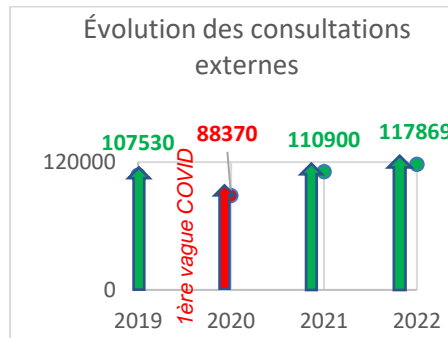
LE GHSO EN QUELQUES CHIFFRES

1. L'ACTIVITÉ DU GHSO DE 2019 À 2022



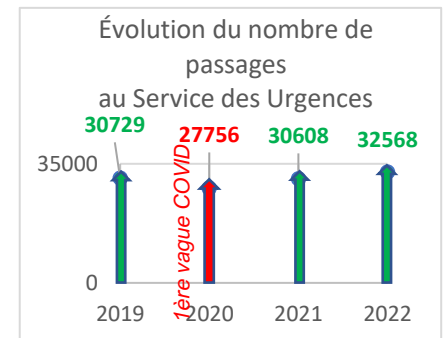
CONCLUSION :

On note une augmentation de **2 436 séjours / + 13,85%** entre 2019 et 2022



CONCLUSION :

On note une augmentation de **10 339 consultations / + 9,30%** entre 2019 et 2022



CONCLUSION :

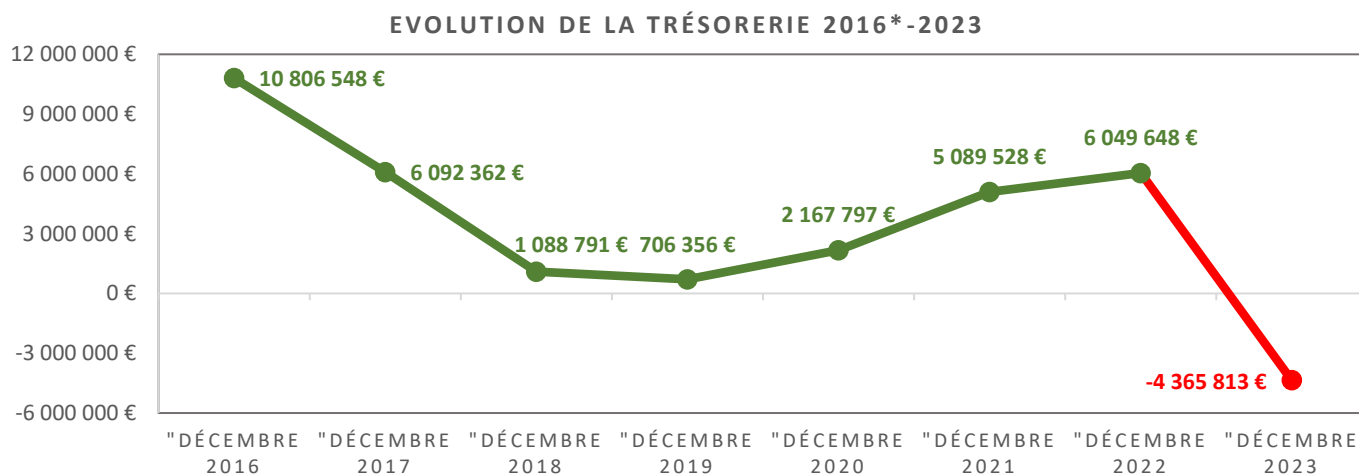
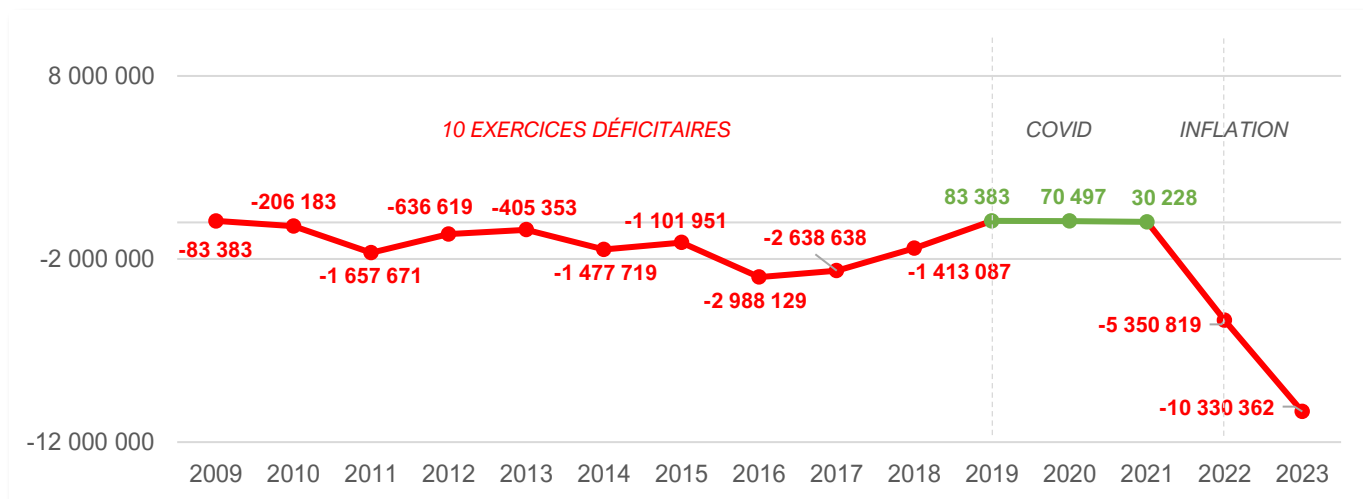
On note une augmentation de **1 839 passages / + 6%** entre 2019 et 2022

Conclusion concernant l'activité du GHSO de 2019 à 2022

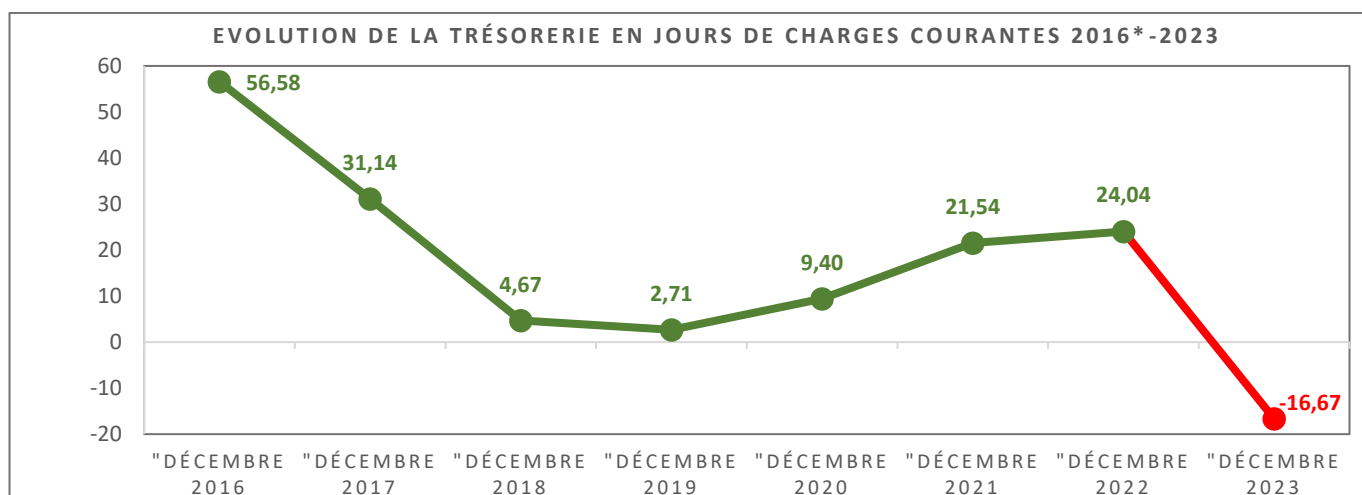
L'activité (hospitalisations, consultations externes et passages aux urgences) est en constante augmentation entre 2019 et 2022, et ce malgré une année 2020 « COVID » où le GHSO a transformé 70% de son capacitaire d'hospitalisation en lits COVID pour faire face à un afflux massif et continu de patients Covid. Son bloc opératoire ayant été réservé en 2020 aux seules urgences.

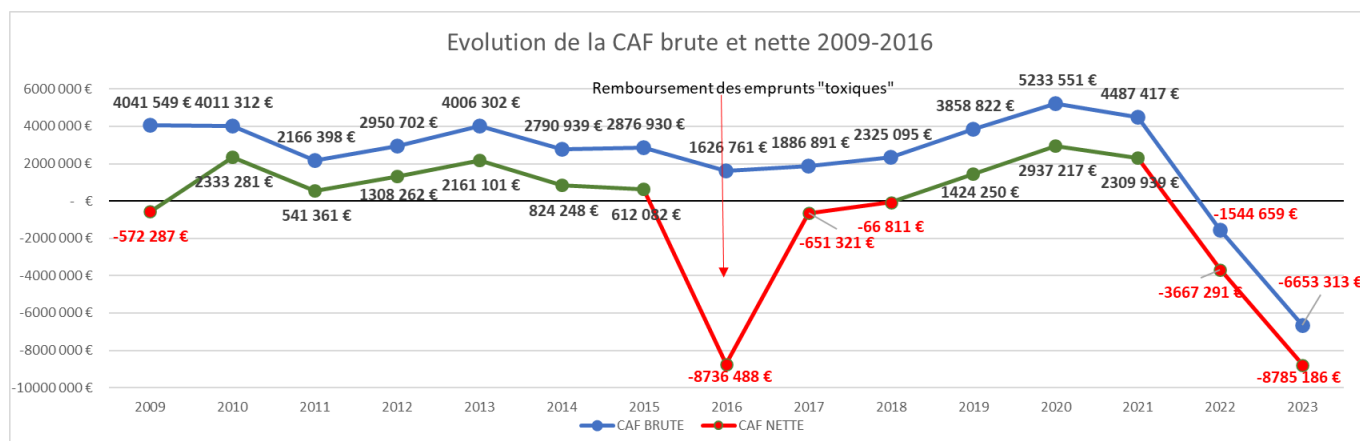
Malgré une activité en constante augmentation depuis 2019, la situation financière du GHSO s'effondre en 2022 ...

2. L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GHSO de 2019 à 2023



*2016 : année de la fusion entre le CH d'Obernai et le CH de Sélestat





Conclusion concernant l'évolution de la situation financière du GHSO

Après 10 exercices déficitaires et un déficit cumulé de 12 606 000 € à fin 2018, le GHSO est revenu à l'équilibre en 2019 et y est resté en 2020 et 2021 (**sans aucun mouvements sociaux**) et ce malgré une très forte persistance de l'épidémie de COVID.

Pour mémoire une garantie de financement a été mise en place entre 2020 à 2022. Cette GF, qui pourrait s'apparenter à « *une prime aux mauvais élèves* » garantissant aux établissements MCO de conserver le niveau de recettes de 2019, dernière année sans COVID et année du retour à l'équilibre du GHSO.

En 2021 les recettes d'activité du GHSO ont été supérieures à la GF de 1 300 000 €, elles l'ont encore été de 1 100 000 € en 2022.

En 2021 seuls 10 établissements MCO de la Région GE ont réussi le tour de force de continuer à développer leur activité malgré la persistance de l'épidémie de COVID et de la GF.

En 2022 le GHSO fait encore partie des 12 établissements MCO qui ont réussi à conserver un niveau d'activité supérieur à celui de la GF mais pour quel résultat.

Sous le poids des mesures salariales « *SEGUR et BRAUN* », dont la totalité n'est pas encore financée à ce jour et de l'inflation, la situation financière du GHSO s'est brutalement dégradée en 2022 avec un déficit cumulé prévisionnel de 5 350 819 €, déficit prévisionnel dans lequel est déjà comptabilisé 2 100 000 € d'aides exceptionnelles obtenues fin 2022.

Le GHSO verra en 2023 son déficit doubler et approcher les 11 000 000 € sans de fortes mesures d'accompagnement et devra faire face à une rupture de trésorerie en octobre 2023.

3. FOCUS SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022 DU GHSO

RAPPEL : L'EPRD 2022 du budget principal a été validé début 2022 par l'ARS en l'état. Cette validation valant reconnaissance explicite de la sincérité et de la fiabilité de nos hypothèses et de nos chiffres, ce qui avait déjà été le cas en 2021 et 2020.

3.1. Les recettes du budget principal

Comparées aux 81 421 000 € de recettes prévisionnelles inscrites à l'EPRD 2022 les 81 471 000 €, de recettes réalisées en 2022, déduction faite des 2 100 000 € d'aides exceptionnelles attribuées fin 2022 par l'ARS, sont en augmentation de 50 000 €.

Conclusion : Les 5 072 000 € de déficit prévisionnel du budget principal du GHSO ne sont donc pas dus à une baisse de nos recettes, donc de l'attractivité du GHSO sur son territoire, bien au contraire, puisqu'elles ont augmenté de 50 000 € et ce malgré la persistance à un niveau élevé de l'épidémie de COVID sur le territoire. L'origine du déficit 2022 est donc bien à rechercher dans la structure de ses dépenses.

3.2. Les dépenses de personnel du budget principal

Les dépenses de personnels (Personnel Non Médical et Personnel Médical) réalisées en 2022, comparées aux 56 640 000 € de dépenses prévisionnelles inscrites à l'EPRD, ont augmenté de 4 910 000 € pour s'établir au final à 61 550 000 €, alors que nos effectifs rémunérés (PNM* + PM**) n'ont augmenté que de 9,5 ETPR.

* Personnels Non Médicaux

** Personnels Médicaux

FOCUS SUR LES ETP rémunérés en 2022

	EPRD prévisionnels	RIA2 réalisées	RIA2 vs EPRD
PNM « postes permanents »	753	741	- 12
PNM « postes remplacements »	23	37	+ 14
Total	776	778	+ 2
PM « seniors »	82,5	83	+ 0,5
PM « séniors intérimaires »	1	1,5	+ 0,5
PM « juniors » permanents	45	51,5	+ 6,5
TOTAL	128,5	136	+ 7,5

	EPRD prévisionnels	RIA2 réalisées	RIA2 vs EPRD
TOTAL	904,5	914	+ 9,50

Conclusion : Sans l'augmentation de 14 postes, des ETP de remplacement pour maladie COVID, les ETP rémunérés de PNM et de PM auraient diminué de 4.5 ETP. La réduction de 12 ETP de PNM rémunérés marque en fait la fin des réorganisations débutées en 2020.

L'augmentation des dépenses de PNM et de PM de **4 910 000 €** résulte donc d'un effet conjugué dû :

- 1^{ère} aux mesures salariales « SEGUR + BRAUN » pour un montant de 2 721 800 €,
- 2^{ème} au passage de 23 à 37 ETP postes de remplacement de PNM en arrêt maladie pour cause de COVID, pour un montant de 701 000 €,
- 3^{ème} notamment à la hausse des heures supplémentaires PNM et du temps de travail additionnel PM payés pour combler l'absentéisme dû au COVID, pour un montant de 932 000 €,
- 4^{ème} à la hausse des PM intérimaires pour combler les postes non pourvus et les difficultés de recrutement, notamment en anesthésie, en radiologie et aux urgences, pour un montant de 555 200 €.

Les mesures salariales « SEGUR + BRAUN » ayant conduit au final à une augmentation :

- De 2 353 € / + 4,38% du coût brut chargé annuel de chaque ETP rémunéré de PNM,
- De 6 835 € / + 5,47% du coût brut chargé annuel de chaque ETP rémunéré de PM.

3.3 Les dépenses médicales du budget principal

Dépenses médicales prévues à l'EPRD 2022 : 13 380 000 €

Dépenses médicales réalisées en 2022 : 13 714 000 €

L'augmentation 2022 des dépenses médicales de **334 000 €** est exclusivement dû à une effet inflation de :

- 156 000 € / 30% sur les tarifs « prothèses »,
- 109 000 € / 20% sur les tarifs « médicaments avec AMM »,
- 69 000 € / 12% sur les tarifs « petit matériel » à usage unique.

3.4 Les dépenses hôtelières du budget principal

Dépenses hôtelières prévues à l'EPRD 2022 : 6 212 000 €

Dépenses réalisées en 2022 : 7 265 000 €

L'augmentation 2022 des dépenses hôtelières de **1 053 000 €** est exclusivement dû à un effet inflation de :

- 278 000 € pour mise en place de mesures de filtrage et de contrôles des visiteurs et des consultants, afin de limiter la propagation du COVID chez les patients et les personnels,
- 268 000 € / +33% sur les denrées alimentaires et leur livraison,
- 146 000 € / 34% sur le tarif du gaz,
- 59 000 € / 51% sur les produits lessiviels,
- 16 000 € / 39% sur l'essence et le fuel,
- 96 000 € / 276% pour le recours à des cabinets de recrutements de médecins, d'IBODE et d'IADE,
- 66 000 € / 21% sur les fournitures d'ateliers,
- 30 000 € / 11% sur les divers contrats d'assurances,
- 61 000 € / 43% sur les prestations de services informatique,
- 32 000 € / 38% sur les fournitures de bureau et le linge.

4. LES CONSEQUENCES EN 2023 DE LA DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERES DU GHSO

Les 2 principales conséquences sont les suivantes

- Arrêt de tous les investissements en 2023 autres que ceux nécessaires à la continuité et à la sécurité des soins pour sanctuariser les salaires des PNM et des PM. Au rang des investissements qui devront être stoppés, on retrouvera la 2^{ème} et dernière phase de modernisation du site de Sélestat du GHSO validé par l'ARS en 2022 pour un montant réévalué début 2023 à 39 200 000 €,
- Rupture de la trésorerie du GHSO prévue pour octobre 2023.

5. L'EQUATION A RESOUDRE ...

Compte tenu :

- De la persistance de l'inflation à un niveau élevé en 2023,
- Des effets année pleine des mesures salariales « SEGUR et BRAUN »,
- De l'augmentation des dépenses de personnels dues à l'augmentation de l'ancienneté des équipes de PNM et de PM
- De la persistance d'un absentéisme fort en lien avec la persistance du COVID
- Du montant de 70 000 € que représente les 0,2 % d'augmentation des tarifs des séjours

Comment revenir à l'équilibre encore 1 fois ?

A cette question il existe à ce jour 2 réponses possibles, dont 1 est du ressort de l'Etat :

1^{er} : Nous compenser intégralement les surcoûts résiduels de l'inflation, des remplacements COVID et des mesures salariales « SEGUR et BRAUN » lors de la 4^{ème} circulaire budgétaire du mois de mai, afin que le GHSO puisse continuer à jouer pleinement son rôle d'offreur de soin de proximité sur les territoires de Sélestat, d'Obernai et de Sainte Marie aux Mines

Ou

2^{ème} Réduire drastiquement notre catalogue d'activités, donc nos effectifs de près de **200 postes** ...

6. LE PARADOXE DE LA SITUATION DU GHSO

Les recettes d'activité du GHSO – et c'est bien là le paradoxe de notre situation – ne sont plus en capacité de financer les charges fixes ni d'ailleurs les investissements, indispensables à leur production et ce malgré leur augmentation constante depuis 2019.

Cette situation peut se traduire par la formule surprenante suivante :

Plus d'activité = plus de déficits

7. CONCLUSION

La seule solution qui permettra au GHSO de conserver une offre de soin publique et de qualité, passera par des aides importantes qui devront finir de nous compenser en totalité les surcoûts COVID, les mesures salariales « SEGUR et BRAUN » et enfin l'inflation lors de la C4 prévue en mai 2023 ...

Cette solution ne vaudra bien sûr que pour l'exercice 2022. La question de la survie du GHSO se reposera, parce que les causes n'auront pas changé, à nouveau en 2023 et ce pour les mêmes raisons que celles évoquées en 2022, à savoir **des tarifs inférieurs aux coûts de revient réels** CQFD...

MERCI POUR VOTRE ATTENTION